

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 mars 2025**

Envoyé en préfecture le 19/03/2025  
Reçu en préfecture le 19/03/2025  
Publié le 20/03/2025  
ID : 026-212601249-20250318-DEL\_2025\_021-DE

Le dix huit mars deux mille vingt cinq le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 12 mars 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

**PRESENTS (20) :** Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Françoise DELAMONTAGNE, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Marcel DATIN.

**Absents ayant donné pouvoir (3) :** Jean-Christophe CHASTANG pouvoir à Yoann DURIF, Fabrice GIRAudeau pouvoir à Daniel IMBERT, Isabelle LEO pouvoir à Florence CHAREYRON.

**Absents (3):** Emilien TERRAS, Cécile MVOGO, Sandrine POGGI.  
Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29**

**DEL-2025-021 BILAN FONCIER 2024**

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés collectivités locales,

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

**VU** le code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2241-1 ;

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée, agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Nature de l'acte	parcelles	surface en m²	Adresse	Date dél.	n° dél.	Date acte	Prix	Tiers
<b>Budget principal</b>								
Acquisition	YA 189	221 m²	Impasse des Oches	08/11/2022	DEL2022-083	07/05/2024	663,00 €	MOREAU France
Acquisition	ZX 252	603 m²	Calitati	19/03/2024	Del-2024-024	18/10/2024	0,00 €	DEPARTEMENT 26
Acquisition	ZK 822	16 m²	La Pauze le Truc	19/03/2024	Del-2024-024	18/10/2024	0,00 €	DEPARTEMENT 26
Acquisition	ZK824	1028 m²	La Pauze le Truc	19/03/2024	Del-2024-024	18/10/2024	0,00 €	DEPARTEMENT 26
Acquisition	ZK840	33 m²	Route de Montmeyran	19/03/2024	Del-2024-024	18/10/2024	0,00 €	DEPARTEMENT 26
Acquisition	ZE 495	180 m²	Route des Basseaux	19/03/2024	Del-2024-024	18/10/2024	0,00 €	DEPARTEMENT 26
Cession	ZH 234	21 m²	Marsauze	14/05/2024	DEL-2024-034	04/12/2024	30,00 €	BARDE Pierre
Cession	AK 945	33 m²	Route de Montolison	28/11/2024	DEL-2023-078	15/05/2024	3 300,00 €	ROBIN Valérie
<b>Budget annexe OI RF</b>								
Cession amiable	ZK 744	10 544 m²	Vigeons	08/11/2022	DEL 2022-080	27/06/2024	880 000 €	DAH DAI

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 026-212601249-20250318-DEL\_2025\_021-DE



**Après en avoir délibéré**  
**Le conseil Municipal décide à l'unanimité (23 voix pour)**

- **D'ENTERINER** le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2024

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ETOILE SUR RHONE

Le 19 mars 2025

Le Maire

Françoise CHAZAL